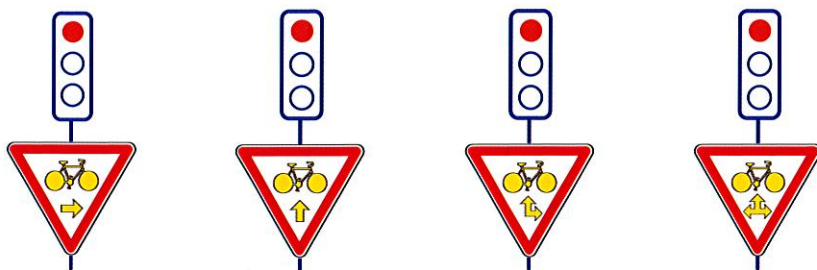


Cédez-le-passage cycliste au feu



Vous les avez sûrement déjà vus : ces petits panneaux triangulaires installés sur certains feux tricolores. Ce sont des « Cédez-le-passage cycliste au feu ».



Ces panneaux autorisent les vélos à passer au feu rouge **pour aller dans la direction indiquée par la ou les flèches**. Les cyclistes doivent ralentir et laisser la priorité aux piétons et aux voitures qui ont le feu vert. D'où le nom de ces panneaux : «Cédez-le-passage cycliste au feu».

L'objectif est de faciliter l'usage du vélo en ville : les trajets sont plus sûrs, plus fluides, avec moins d'arrêts répétés.



En l'absence de panneau : l'arrêt au feu rouge est impératif pour le cycliste !

C'est bien sécurisé ?

Bien sûr ! Les «cédez-le-passage cycliste au feu» ont été expérimentés pendant plusieurs années et les retours sont très positifs ! Les cyclistes peuvent ainsi démarrer avant les véhicules, cela évite qu'ils soient dans l'angle mort.





BONNES PRATIQUES

CYCLISTES

- ✓ Laissez la priorité aux piétons qui traversent.
- ✓ Tendez votre bras pour indiquer votre direction avant de tourner.

PIÉTONS

- ✓ Attendez que le feu piéton soit vert pour traverser.
- ✓ Sur le passage piéton et avec le feu piéton au vert, vous êtes prioritaires sur les cyclistes.

VOITURES, DEUX ROUES MOTORISÉS, VÉHICULES LOURDS :

- ✓ Ce panneau ne vous concerne pas, le feu est rouge, vous restez à l'arrêt.
- ✓ Lorsque le feu est rouge, arrêtez-vous avant le marquage qui indique le « sas » vélo.

